

Service : ECLAT  
Affaire suivie par : Christèle TZANEV  
Tél. : 03 20 40 43 39  
[phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr](mailto:phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Avis du CRHH sur la programmation ERBM 2025

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

Pour 2025, la région Hauts-de-France bénéficie d'une dotation de 7,56 M€ pour financer des réhabilitations de logements sociaux miniers énergivores au titre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM). La répartition entre EPCI du bassin minier des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2025 a été soumise aux membres du CRHH le 26 juin 2025. La répartition du solde (1 171 700 €) fera l'objet d'une consultation du CRHH à l'automne 2025.

<b>Répartition des AE entre EPCI pour 2025 (opérations nouvelles)</b>				
CAVM (59)	1 923 300 €	Total Nord 1 923 300 €	Total Hauts-de-France 7 560 000 €	
CABBALR (62)	187 300 €	Total Pas-de-Calais 4 465 000 €		
CALL (62)	4 277 700 €			
Reste à ventiler	1 171 700 €	1 171 700 €		

Le CRHH émet un avis favorable sur cette répartition territoriale des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2025.

Pour le préfet et par délégation,  
le chef du service ECLAT,

John BRUNEVAL